



## Frais de banque élevé demande de remboursement de frais bancaire

Par **NINA**, le **15/10/2008** à **22:42**

Bonjour, J'ai besoin d'aide svp.

Je suis a la caisse d'épargne J'ai un découvert autorisé de 600€, je ne suis pas mes comptes régulièrement. Ma banque autorise toutes les opérations même au delà des 600€, voir jusqu'à 1000€ par contre bonjour les frais bancaire!! 19,90€ par opération. Puis je exiger a ma banque le remboursement de ces frais?? Si oui pouvez me dire quelle article de loi le stipule, je doit leur écrire.

Merci mille fois pour votre réponse.

Nina

Par **Tisuisse**, le **15/10/2008** à **23:15**

Bonjour,

Si les frais correspondent, pour ce type d'opération bancaire, au barême que vous avez dû recevoir, rien à redire sauf ceci : faites vos comptes régulièrement, c'est à dire après chaque chèque émis, paiement par carte bancaire, prélèvement et virement automatique, vous éviterez ainsi de désagréables surprises.

Par **Patricia**, le **15/10/2008** à **23:42**

Bonsoir,

Ce sont des intérêts débiteurs :

Montants QUE VOUS LEUR DEVEZ, lorsque votre compte à présenter un solde négatif pendant 1 ou plusieurs jours.

Ils dépendent du montant et de la durée de vos découverts

Frais exigés et pratiqués différemment selon les banques, Caisses d'Epargne

Cordialement